

## LA SITUATION DES ZUS DANS LA VILLE

### **I - Le contexte vannetais**

A équidistance de Nantes et de Rennes (110 Km), ville centre de l'agglomération, Vannes compte près de 60 000 habitants pour un territoire de 3 300 hectares.

La communauté d'agglomération du Pays de Vannes (CAPV) regroupe 24 communes et couvre un territoire de 521 km<sup>2</sup>, pour une densité moyenne de 243 habitants au km<sup>2</sup> (97 pour la moyenne départementale). En 2004, avec 126 704 habitants, son poids démographique dans le département a atteint 19 %.

#### ***→ Un environnement naturel qualitatif et protégé***

L'agglomération vannetaise s'inscrit dans le vaste espace maritime du Golfe du Morbihan, « petite mer » dont l'attractivité centrale et pérenne fonde le développement urbain, même si la relation à la mer et au golfe a tendance à s'estomper au fur et à mesure de l'extension urbaine.

Le territoire bénéficie de la richesse de la proximité du littoral et de l'arrière pays : un tiers des communes de l'agglomération a plus du tiers de son territoire classé en zone ND sur les plans d'occupation des sols (2003), zone destinée à protéger les espaces du fait de leur qualité ou de leur intérêt, esthétique ou écologique (environ 15 %) du territoire pour Vannes). Ces espaces sont par ailleurs protégés dans le cadre de la Loi Littoral.

#### ***→ Une urbanisation récente de l'agglomération longtemps concentrée sur la ville centre***

Entre 1930 et 1970, l'urbanisation concerne essentiellement la ville de Vannes ; c'est à partir des années 1970 qu'elle progresse dans les autres communes. De 1979 à 1999, les espaces urbanisés sont ainsi passés de 3 800 à 6 000 hectares, soit une consommation moyenne annuelle de 100 hectares, même si ce sont Vannes et la première couronne qui totalisent les deux tiers des zones urbanisées ou urbanisables.

Le développement s'est historiquement centré au fond du golfe : Vannes, commune centre de l'agglomération, concentre près de la moitié de la population et des équipements. Après s'être organisée en arrière de son port, Vannes s'est développée entre la gare et la frange nord du centre ancien : l'hôpital, la gare, la Préfecture, le cimetière y sont implantés. Ensuite, elle s'est étendue, à l'ouest et au nord, réservant à l'est l'activité industrielle.

Outre ces facteurs historiques, la taille de la ville centre n'a pas rendu nécessaire, pendant longtemps, d'implanter sur d'autres communes, équipements et administrations. Dès lors, l'extension de l'agglomération s'est principalement fondée sur les fonctions commerciales et industrielles pour lesquelles les besoins de surface et le type d'activité requerraient un éloignement de la ville centre. Cette délocalisation physique s'est accompagnée d'une polarisation des emplois à l'est, sur la ville centre puis sur les communes périphériques.

L'urbanisation du territoire vannetais s'est effectuée de manière relativement constante et avec une continuité du tissu urbain ; aucun sous-ensemble urbain n'est vraiment isolé ou enclavé, à l'exception du quartier de Ménimur du fait de la coupure physique liée à la RN 165, accentuée par la voie ferrée. Cette coupure sera prochainement compensée par le raccordement par la 135 bis à Kerluherne et aux grands centres commerciaux périphériques.

Cette partie nord de la ville est toutefois proche du centre et des équipements et bénéficie d'une bonne desserte. En prolongement immédiat du centre ancien et jusqu'au grand ensemble d'habitat social de Mémimur, le tissu urbain est dense : des îlots plus ou moins bâtis accueillent habitat collectif et individuel.

La ville de Vannes est desservie par quatre échangeurs sur la RN 165, axe jouant un rôle majeur dans les déplacements inter quartiers.

### → *Une croissance démographique forte*

L'agglomération vannetaise se démarque au sein du Grand Ouest par son dynamisme démographique ; peuplée de 112 940 habitants (RGP 1999), cinquième agglomération bretonne, elle connaît la plus forte croissance démographique depuis 1982 (+ 29,7 % entre 1982 et 1999, + 14,4 % entre 1990 et 1999).

Elle se classe, en termes de croissance, parmi les agglomérations nationales de plus de 50 000 habitants, en deuxième position, après Arcachon (14,9 %) et avant Toulouse (14,1 %) – (RGP 1999).

La qualité de son cadre de vie constitue un des facteurs explicatifs ; l'attractivité du territoire a permis l'arrivée d'une population nouvelle, de manière plus marquée que dans d'autres agglomérations.

### → *Un environnement économique plutôt porteur*

Le tissu économique local apparaît relativement diversifié, même si le tertiaire est prépondérant (3/4 des emplois salariés).

Dans de nombreux secteurs (commerce, BTP, transports) la structure de l'emploi local est très proche de la moyenne régionale. Ce sont les autres emplois tertiaires qui font la différence ; les secteurs sanitaire et social, éducatif, administratif et associatif regroupent 43 % des emplois salariés sur l'agglomération (contre 34 % en Bretagne).

Ils compensent la faiblesse des emplois industriels (24 % y compris le BTP, qui représente 40 % de l'emploi industriel). En effet, la part du secteur industriel (hors BTP) est sensiblement plus faible qu'en moyenne pour la Bretagne (12,4 % des emplois salariés en 1999 pour la CAPV, contre 19,7 % pour la région). Dans ce secteur, à l'exception de Michelin, il y a eu peu de délocalisations industrielles dans les 1965-1980. Le tissu industriel est donc principalement constitué d'entreprises locales qui se sont développées sur des secteurs multiples (agro-alimentaire, pneumatique, plastique, mécanique). Ce tissu est donc assez diversifié, sans véritable dominante. A noter cependant, que le territoire bénéficie d'une implantation importante des industries du nautisme (Multiplast, Kelt Marine...).

Grâce à sa façade littorale exceptionnelle, le territoire bénéficie d'une réelle activité touristique. Au niveau départemental, 80 % de la capacité d'accueil touristique se concentre sur la bande littorale, et la CAPV offre près de 8 % de cette capacité.

### → *Cependant une commune éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine*

Il convient par ailleurs de souligner que la commune de Vannes est éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine depuis sa création en 1991. Selon le classement DSU, la ville de Vannes a 21,79 % de ses résidences principales classées en locatif social.

A ce titre, elle a bénéficié en 2005 d'une dotation de 782 485 euros, se situant au 536<sup>e</sup> rang sur les 936 communes de plus de 10 000 habitants.

Les raisons de son éligibilité sont les suivantes :

- Une richesse fiscale et financière (potentiel financier) très sensiblement inférieure à la moyenne des villes de plus de 10 000 habitants, avec 854 euros par habitant contre 992 euros en moyenne nationale, soit une richesse fiscale inférieure de l'ordre de 15 %,
- Un revenu moyen par habitant inférieur à celui de la moyenne des villes de plus de 10 000 habitants (9 149 euros contre 9 345 euros),
- Une population en zone urbaine sensible qui représente près de 20 % de la population communale (10 322 habitants).

## **II - Analyse des quartiers de Kercado et Ménimur et de leur place dans la ville :**

### ***→ Des quartiers constitués principalement d'habitat social***

Situé au nord et à l'ouest de la ville, les quartiers de Kercado et Ménimur ont été construits dans les années 60-70. Le logement social sur ces deux quartiers (2562 logements) représente 51 % des logements sociaux de la ville et 40 % des logements sociaux de l'agglomération. Ces deux quartiers concentrent donc une partie importante des logements sociaux de l'agglomération. Par ailleurs, la proportion de logements sociaux dans ces quartiers est supérieure à 55 %.

A l'échelle de la ville et de l'agglomération, on assiste donc à une certaine spécialisation de ces deux quartiers en matière d'habitat.

### ***→ Des quartiers bien équipés***

Les deux quartiers bénéficient d'un taux d'équipements publics important dont la majeure partie est à destination des quartiers mais dont plusieurs ont une vocation plus large au niveau de la commune voire de l'agglomération (équipements sportifs, établissements scolaires).

Dans les quartiers de Ménimur et Kercado, le taux d'équipement en établissements scolaires (maternelle, primaire, secondaire et supérieur) est de 19,9 pour 10 000 habitants ce qui représente un impact supérieur à la moyenne de la ville qui est de 14,4 pour 10 000 habitants.

En matière de service d'action sociale et aussi éducative (centres sociaux, médico-sociaux, maisons de quartier, écoles avec classes spécialisées, l'accompagnement scolaire, accueils parents/enfants et services de garde d'enfants) le taux d'équipement sur Kercado et Ménimur est de 26,2 pour 10 000 habitants alors qu'il est de 9,3 pour 10 000 habitants sur le reste de la ville.

Concernant les services de prestations administratives (services recevant le public de la collectivité territoriale, organismes sociaux), le taux d'équipement moyen pour la ville est de 3,4 services administratifs pour 10 000 habitants. Les quartiers prioritaires sont proportionnellement trois fois mieux équipés.

Enfin, dans le domaine des loisirs, de la culture et du sport, le taux d'équipement moyen est de 11,7 pour 10 000 habitants pour Vannes. Les quartiers prioritaires sont mieux équipés dans ce domaine.

Peu pourvus en entreprises, ils disposent de petits centres commerciaux de proximité dont la situation économique reste fragile face à la concurrence des grosses zones commerciales situées en proximité.

### → *Une image négative*

Malgré ces atouts, ces deux quartiers qui ont une image plutôt positive pour les personnes qui y habitent et véhiculent une image plutôt négative, ont une image négative pour les habitants du reste de la ville.

### → *Une population présentant des signes de précarité*

La population de deux ZUS qui s'élève à 10 322 habitants (20 % de la population de la ville) est caractérisée par une proportion de jeunes de moins de 20 ans (31,4 %) plus élevée que dans l'ensemble de la ville (22,9 %).

Du fait de leur implantation ancienne, ces logements ont les loyers les plus bas de l'ensemble des logements sociaux et ils accueillent les personnes les plus en difficulté de l'agglomération. De part l'importance de son parc de logement social, la ville de Vannes et ces deux quartiers sont trop souvent les seules réponses possibles pour les familles en détresse. De plus, la forte proportion de logements sociaux sur les ZUS de Kercado et Ménimur concentre une population aux difficultés importantes. Cela est renforcé par un taux de rotation par an dans le logement social qui s'établit autour de 10 % ; les logements libérés sont attribués aux personnes les plus en difficulté d'où une précarisation croissante :

- Le taux de chômage y est deux fois plus important que sur l'ensemble de la ville avec une évolution du nombre de demandeurs d'emploi sans évolution sensible. Fin 2004, les demandeurs d'emploi de Kercado et Ménimur représentaient 37,8 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de la ville pour une population qui représente 20 % de celle de la ville.
- Le niveau de formation des habitants est inférieur à celui de l'ensemble de la ville, 22 % des 15-24 ans (hors élèves et étudiants) ont aucun diplôme (ville 14,6 %).
- Le nombre de familles monoparentales est très important ( $\approx$  20 % des ménages contre 9,2 % sur l'ensemble de la ville).
- Un revenu fiscal médium est inférieur de plus de 30 % à celui de la ville.
- La proportion de ménages imposés sur le revenu est relativement faible (40 % contre 58 % sur la ville).

## LES CONSTATS ET LES PRIORITES PAR THEMATIQUE

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Vannes s'attachera à réduire les écarts entre les deux zones urbaines sensibles et le reste de la ville en mobilisant les dispositifs de droit commun et les contrats existants (dispositif de réussite éducative, contrat local de sécurité, programme local de l'habitat, contrat éducatif local, projet de renouvellement urbain...) sur ces territoires et en développant des actions spécifiques dans les thématiques suivantes :

*Emploi et développement économique*

*Habitat et cadre de vie*

*Réussite éducative*

*Santé*

*Citoyenneté et prévention de la délinquance*

*Développement social et participation des habitants*

Pour chacune de ces thématiques, des indicateurs seront élaborés et renseignés pour suivre et évaluer les actions menées.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale poursuivra le travail engagé dans le cadre du Contrat de Ville dont l'effet sur les habitants s'avère globalement positif au vu de l'évaluation réalisée par le LARES en 2005 et dont les conclusions font apparaître :

- Une appréciation positive sur les réalisations du Contrat de Ville,
- Une reconnaissance des résultats obtenus en matière d'aménagement et de réhabilitation,
- Une réelle attraction des équipements de quartier,
- De nombreuses actions menées en matière d'animation de la vie locale,
- Une inquiétude vis-à-vis de l'état du lien social,
- Une certaine faiblesse de l'engagement des habitants dans la vie de leur quartier.

### Constats

#### *Ménimur*

En 1999, le taux de chômage, toutes catégories confondues, était de 19,4 % pour une population active de 2759 personnes (13,4 % sur la ville).

Le nombre de demandeurs d'emploi était de 624 en 2000 et 653 en 2004 avec une fluctuation d'année en année.

En 2004, le nombre d'inscrits à l'ANPE correspond à 16 % des demandeurs d'emploi de la ville de Vannes.

Parmi ceux-ci, 374 (soit 57,7 %) sont inscrits en catégorie 1 (personne sans emploi, immédiatement disponible à la recherche d'un contrat à durée indéterminée à temps plein, hormis les personnes ayant travaillé plus de 70 heures dans le mois), soit plus ou moins le même pourcentage qu'au niveau de la ville.

Par contre, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, toujours dans cette même catégorie, représentent 21,7 % (19 % sur la ville).

Comme sur l'ensemble de la ville, les femmes demandeurs d'emploi sont les plus nombreuses.

L'étude du niveau de formation des demandeurs d'emploi de Ménimur fait apparaître une nette différence :

- 13,3 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1 ont le niveau VI (sortie avant troisième) pour 6,4 % sur le reste de la ville.
- 45,1 % des demandeurs d'emploi de Ménimur ont le niveau V (CAP, BEP ou BEPC) pour 36,6 % pour la ville.

Mais pour Ménimur 17,6 % n'ont que le niveau IV et 16,8 % le niveau I, II et III pour réciproquement 22,7 % et 28,6 % sur la ville.

Concernant les demandeurs d'emploi qui sont au chômage depuis moins de deux ans, les chiffres ne font pas apparaître d'écart significatif entre Ménimur et la ville. Par contre, la proportion de demandeurs d'emploi en situation de recherche d'emploi depuis plus de deux ans est supérieure sur la ZUS (14,2 % contre 11,6 %).

A Ménimur, le pourcentage des demandeurs d'emploi indemnisés (63,1 %) est inférieur à celui de la ville (69 %) tandis que le pourcentage des bénéficiaires des régimes de solidarité est plus important sur la ZUS que sur la totalité de la commune (18,3 % pour 11,5 %).

Le pourcentage des demandeurs d'emploi non indemnisés est plus important sur la ZUS que sur la ville (36,9 % pour 31,1 %).

On constate donc une situation précaire face à l'emploi dans laquelle sont davantage concernées, les personnes ayant de faible niveau de qualification et une durée de chômage plus longue que pour le reste de la ville.

Concernant l'activité économique, le centre commercial des Vénètes reste le principal lieu d'activités où la population du quartier trouve des commerces de bouche, une pharmacie, des banques, un bar, un tabac-presse et une agence postale. Si les commerçants et une partie de la population regrettent l'absence d'une enseigne « porteuse », l'activité du centre commercial bénéficie d'une bonne image auprès d'une clientèle de proximité. Le marché bi-hebdomadaire s'est également développé ces dernières années.

La ZUS de Ménimur est bordée au nord par la zone artisanale de Kerniol ainsi que la nouvelle zone du Tenenio consacrée principalement au secteur médical. Tranche 1 et 2.

## ***Kercado***

En 1999, le taux de chômage, toutes catégories confondues, était de 22,7 % pour une population active de 1823 personnes (13,4 % sur la ville).

En 2004, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE était de 440 en 2000 et 415 en 2004 avec une fluctuation d'année en année.

Pour une population de 4 274 habitants, la ZUS de Kercado comptait à la fin 2004, 415 demandeurs d'emploi toute catégorie, soit 22 % de la population active du quartier.

Les moins de 25 ans inscrits à l'ANPE représentent 21,8 % des demandeurs d'emploi alors qu'au niveau de la ville, ceux-ci ne sont que 19 %.

57 % des personnes en recherche d'emploi (catégorie 1) sont des femmes, pour 51,4 % pour la ville.

Les faibles niveaux de formation des demandeurs d'emploi sont beaucoup plus importants pour les niveaux VI, V bis et V sur le quartier de Kercado par rapport au reste de la ville. Par contre, le niveau IV et I, II, III est plus faible sur la ZUS en comparaison avec l'ensemble de la ville.

La qualification des demandeurs d'emploi de Kercado correspondant à des emplois de techniciens, d'agents de maîtrise ou de cadre ne concerne que 7,9 % des inscrits à l'ANPE pour 30 % pour le reste des demandeurs d'emploi de la ville.

Parallèlement, les techniciens, agents de maîtrise et cadres ne représentent que 8 % des qualifications des demandeurs d'emploi de Kercado pour 21,9 % pour les demandeurs d'emploi du reste de la ville.

La ZUS de Kercado, moins éloignée du centre ville que celle de Ménimur, ne possède pas ou peu d'activités économiques, mise à part deux pôles commerciaux dont l'un situé au cœur du quartier.

La superette de ce centre commercial après plusieurs années de fermeture va réouvrir début 2007. Elle devrait participer à la redynamisation du centre commercial.

Fréquenté par les étudiants en période scolaire, le secteur de Kercado ne bénéficie pas de retombées directes en terme d'activités professionnelles, à l'exception de quelques « commerces de bouche ».

En conclusion, on constate une situation précaire face à l'emploi dans laquelle sont davantage concernées, les personnes ayant de faibles niveaux de qualification.

## **Axes prioritaires**

→ *Meilleure connaissance des publics et mutualisation des compétences des différents acteurs (la Maison de l'Emploi, la CLI, l'ANPE, la Mission Locale, Vannes Golfe Habitat, les travailleurs sociaux, l'Atelier d'Aide à la Recherche d'Emploi...).*

La mobilisation des partenaires doit rendre compte des problématiques que rencontrent les demandeurs d'emploi à accéder à l'emploi.

Parmi les nombreux équipements et services proposés sur les deux ZUS, les ateliers d'aide à la recherche d'emploi sont au centre du travail mené par de nombreux partenaires intervenants sur la thématique de l'emploi.

Animé par deux personnes (salarisées de la ville), l'atelier accueille, oriente les personnes en recherche d'insertion sociale et professionnelle, en leur proposant un accompagnement dans la rédaction de CV et lettre de motivation, ainsi que dans la recherche d'information du demandeur.

La présence de ce service, situé au cœur du quartier, est également un lieu de rencontre où la convivialité et l'accès gratuit, sans rendez-vous, permettent des échanges entre les personnes le fréquentant.

Au-delà du travail réalisé au quotidien, cet atelier permet aussi aux différents partenaires (DDTEFP, ANPE, ASSEDIC, Mission Locale, AMISEP 56, Bureau Information Jeunesse, Multisocial CAF de Kercado, Foyer des Jeunes Travailleurs de Ménimur, Espace Henri Matisse, CCAS, Equipe de prévention) de la thématique emploi de se retrouver lors des réunions du comité de pilotage qui aboutissent à une meilleure connaissance de la situation de l'emploi sur le quartier, avec la possibilité d'orienter les services proposés au sein de l'atelier, mais également à travers les actions mises en place par les services de l'Etat, les associations, les organismes de formation, ainsi que les travailleurs sociaux ou les animateurs et éducateurs.

Si les partenaires arrivent à se concerter et à mener des projets en direction des demandeurs d'emploi connus des structures, ils rencontrent des difficultés à entrer en contact avec les personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment les jeunes (malgré les actions de proximité de la Mission Locale du Pays de Vannes), les bénéficiaires du RMI, et non inscrits à l'ANPE.

Le projet d'observatoire des données socio-économiques porté par la Maison de l'Emploi du Pays de Vannes devra permettre de mieux cerner la connaissance de la structure de l'emploi dans les ZUS.

### **→ *Soutien aux demandeurs d'emploi***

Les professionnels souhaitent développer un travail de proximité répondant mieux aux attentes des demandeurs d'emploi. En effet, le bilan des actions d'informations à l'attention d'un public en recherche d'insertion fait apparaître une difficulté des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi à participer à ces actions. Ceux qui y participent attendent davantage une réponse concrète (emploi, formation) que des informations sur les services ou les accompagnements proposés,

Des modalités de repérage le plus en amont possible sont à élaborer.

### → *Lutte contre les freins à l'emploi*

La mobilisation des partenaires doit prendre en compte l'ensemble des problématiques que rencontrent les demandeurs d'emploi à accéder à un emploi. La mobilité, la garde des enfants, la discrimination (âge, sexe, origine, handicap, la santé) sont des freins à l'emploi qui doivent être prise en compte dans le parcours à mettre en place pour une insertion sociale et professionnelle :

La mobilité : Même si les deux ZUS bénéficient au même titre que les autres quartiers de la ville de transports urbains adaptés aux besoins de la population, les demandeurs d'emploi sont souvent confrontés à des propositions d'emploi nécessitant un véhicule pour se rendre à un travail à des heures situées en dehors des horaires classiques. De plus, le niveau de qualification des demandeurs d'emploi sur Kercado et Ménimur oblige parfois à quitter la ville centre du bassin d'emploi qui propose des emplois qualifiés pour lesquels peu d'habitants des ZUS peuvent postuler.

La garde d'enfants : Pour les mêmes raisons que la mobilité, la garde des enfants posent souvent problèmes pour les couples qui trouvent des emplois avec des horaires ne permettant pas une présence à domicile auprès des enfants, soit le matin, le soir ou une partie de la nuit. Le nombre de familles monoparentales nécessite également une prise en compte de ce problème en lien avec le CCAS qui gère les équipements d'accueil des enfants et le réseau d'assistantes maternelles.

La santé : L'accès à l'emploi est parfois rendu difficile pour des demandeurs d'emploi qui se trouvent en situation de santé très fragile (Cf : thématique santé).

La discrimination : En lien avec la Commission pour la Promotion et l'Egalité des Chances (COPEC) et la Haute Autorité de Lutte Contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE), les actions liées à l'accès à l'emploi devront prendre en compte la discrimination dont sont victimes certaines personnes au moment d'entretiens professionnels : l'âge (passé 45 ans, certains demandeurs d'emploi sont catalogués trop « vieux »), le sexe (certains métiers ont encore une connotation masculine), l'origine (l'appartenance à une communauté d'origine étrangère ou l'adresse faisant référence à un quartier sont mal perçues par certains employeurs), le handicap (les mesures d'aide à l'accès ou au retour à l'emploi sont souvent méconnues ou ignorées des employeurs).

Afin d'optimiser le travail de lutte contre les discriminations, des actions de formation et de sensibilisation pourraient être mises en place avec les services de l'Etat et notamment avec le référent de la DDTEFP pour ce qui est des acteurs de l'emploi.

La perte de confiance en soi : Face aux réponses négatives répétées suite aux démarches entreprises pour trouver un emploi et/ou formation, de nombreux demandeurs d'emploi perdent confiance en eux, et s'installent dans un isolement qui se traduit par des pertes de repères au quotidien (horaires, différents rythmes de la journée, les relations aux voisinages et aux institutions...). Il conviendrait de proposer aux personnes ciblées des ateliers leur permettant de garder le contact avec l'extérieur et de maintenir un lien avec des professionnels dans un parcours d'insertion liant le social et l'emploi.

→ *Optimiser les retombées du Projet de Rénovation Urbaine de Ménimur en terme d'emploi et d'insertion pour les habitants.*

Le quartier de Ménimur fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain déposé à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Les enjeux de ce projet sont l'occasion d'intégrer la thématique emploi au sein du volet insertion. Outre les dispositifs de droit commun, la ville de Vannes et Vannes Golfe Habitat se sont engagés, non seulement à respecter les objectifs posés par l'ANRU pour favoriser l'emploi des habitants des ZUS sur les actions de gestion quotidienne du quartier, mais à les dépasser concernant les chantiers de travaux : ainsi ce seront 10 % des embauches directes ou indirectes liées aux chantiers financés par l'ANRU qui devront bénéficier aux habitants des ZUS.

Pour ce faire, l'ensemble des possibilités offertes dans le cadre de la commande publique sera utilisé. Des clauses de promotion de l'emploi des personnes en ZUS seront intégrées dans les avis d'appels d'offre qui concerneront les travaux en maîtrise d'ouvrage Ville et Vannes Golfe Habitat, liés au Projet de Rénovation Urbaine.

Les autres maîtres d'ouvrage intervenant sur le périmètre du projet se verront imposés les mêmes obligations.

La mobilisation de la nouvelle entreprise d'insertion créée à l'initiative d'AMISEP 56, en partenariat avec la ville, l'Agglomération du Pays de Vannes, la DDTEFP et la CAPEP sera privilégiée : les partenaires du renouvellement urbain de Ménimur s'attacheront à faire connaître ce nouveau partenaire et à favoriser ses activités. Enfin, il est nécessaire de saisir toute opportunité d'embauche offerte par des projets initiés par la ville de Vannes, qu'ils soient ou non situés en périmètre ZUS.

Sur les travaux liés au Projet de Rénovation Urbaine, les acteurs de l'insertion seront impliqués en amont des chantiers pour mobiliser, le moment venu, une main d'œuvre répondant à la fois aux exigences d'insertion et aux exigences de professionnalisme des entreprises.

Le travail autour des embauches supplémentaires sera réalisé en concertation avec la commission emploi/insertion du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de manière à donner la priorité aux chercheurs d'emploi de Ménimur (ou de la ZUS de Kercado).

La création d'emplois liée à la revitalisation du tissu commercial de proximité doit également être fortement accompagnée par les partenaires publics pour favoriser l'insertion des habitants du quartier.

En outre, la requalification des espaces verts (aujourd'hui gérés par les équipes de jardiniers de Vannes Golfe Habitat) pourra nécessiter, même si cela reste à confirmer, des besoins en main d'œuvre supplémentaire.

#### **→ *Soutien à l'insertion par l'activité économique.***

L'insertion des demandeurs d'emploi par la création de leur propre emploi est un axe de réflexion et de travail sur lequel les partenaires souhaitent se mobiliser sur les deux ZUS.

La présence de structures d'aide à la création d'activités sur les quartiers est un atout à développer ainsi que les services en direction des nouveaux créateurs (locaux, boîte postale, bureaux...).

L'information et la formation en direction des publics ciblés, ainsi que pour les acteurs accueillant et accompagnant les demandeurs d'emploi pourraient se concrétiser par des séances collectives et des accompagnements individuels.

L'insertion par l'activité économique, associée à la mobilisation des services de l'Etat en ce qui concerne les contrats aidés sera un objectif principal de cette thématique.

### ***→ Soutien aux commerces de proximité***

L'importance de la présence de commerces et de services de proximité pour la vie des deux quartiers nécessite un accompagnement et un soutien. Pour Ménimur, la réflexion autour du centre commercial des Vénètes fera partie intégrante du projet de rénovation urbaine afin d'aboutir à une redynamisation de cet équipement commercial.

Pour Kercado, la redynamisation du centre commercial passera par la réouverture d'une nouvelle superette en 2007.

Pour les deux quartiers, le travail autour des centres commerciaux sera mené en concertation avec les commerçants et en lien avec les chambres consulaires en mobilisant les financements de droit commun existants.

### ***→ Rapprochement entre l'offre d'emploi et la demande en proposant des parcours de formation adaptés à la situation locale.***

Les emplois les plus recherchés par les demandeurs d'emploi des deux ZUS sont ceux des services aux personnes et à la collectivité. Pour le quartier de Kercado, les emplois des services administratifs et commerciaux ainsi que la vente connaissent également une forte demande. La mise en relation, les formations et l'information devront tenir compte de la demande en s'efforçant de rechercher une cohérence avec l'offre locale.

## **Les indicateurs (Liste non exhaustive)**

- Nombre de demandeurs d'emploi bénéficiant des contrats aidés avec mobilisation des services de l'Etat et les structures pouvant intégrer les dispositifs de droit commun en direction des habitants du quartier.
- Nombre de jeunes inscrits et suivis par la Mission Locale.
- Qualification renforcée des demandeurs d'emploi par la mise en place d'actions de formation tenant compte de l'offre locale.
- Nombre de personnes intégrant des dispositifs par l'IAE, avec soutien à l'auto-insertion et création de structures d'insertion (E.I., chantier d'insertion).
- Mise en place d'un outil de suivi et d'orientation sur la demande d'emploi le plus en amont possible.

### Constats

#### *Ménimur*

Le quartier de Ménimur classé en Zone Urbaine Sensible (ZUS) est situé au nord de Vannes, séparé du reste de la ville par la RN 165 et bordé par la commune de St-Avé. Il comptait en 1999, 6 835 habitants soit 13 % de la population vannetaise dont 6 048 habitants recensés sur la ZUS.

Dans ce quartier, un logement sur deux a été construit dans la période 1968-1974. Le quartier est composé d'une partie pavillonnaire ceinturant une partie d'immeubles collectifs issue de deux périodes d'urbanisation : 1967-1974 pour les immeubles HLM au centre et au nord du secteur et 1972-1976 pour les immeubles HLM au sud. Moins de 3 % des logements ont été construits depuis 1990 et ce sont principalement des pavillons.

Le quartier comporte 2 800 logements et regroupe trois formes d'habitat : 54 % de logements collectifs sociaux, 32 % de pavillonnaires et 14 % de collectifs privés.

#### Le quartier se caractérise par les éléments suivants :

- Un réseau d'équipement et une présence institutionnelle très complets :

*Education* : 1 lycée, 1 collège, 3 groupes scolaires

*Social* : centre social, centre multi-accueil, centre médico-social, atelier d'aide à la recherche d'emploi, équipe de prévention, foyer jeunes travailleurs, foyer de personnes âgées...

*Culture* : médiathèque, ateliers artistiques

*Commerces* : Centre Commercial des Vénètes

*Services publics* : poste de police, mairie annexe, poste...

*Sport* : complexe sportif – équipement multisports de proximité

- Un environnement de qualité (parcs urbains, environnement paysagé)
- Un cœur de quartier peu lisible et peu mis en valeur
- Une faible mixité de l'habitat au cœur du quartier
- Un patrimoine bâti bien entretenu mais des îlots refermés sur eux-mêmes

La population résidant dans le parc de Vannes Golfe Habitat (1 292 logements) est caractérisée par une situation de précarité importante (données 2005).

55 % des locataires ont des ressources inférieures à 40 % des plafonds de ressources

38,9 % des locataires ont un impayé de loyer supérieur ou égal à 100 €

44,5 % des locataires bénéficient de l'APL

Par ailleurs, la structure familiale des locataires fait apparaître une proportion importante de ménages monoparentaux (29,7 %) et de ménages isolés sans enfant 38,8 %. La proportion de couple avec enfant représente 24,4 % et 10,9 % pour les couples sans enfant.

44,3 % des locataires sont dans leur logement depuis moins de 5 ans alors que 26,4 % le sont depuis plus de 15 ans.

Le taux de rotation est de 10,1 %.

## ***Kercado***

Le quartier de Kercado, classé en Zone Urbaine Sensible (ZUS) est situé à l'ouest de la Ville. Il comptait en 1999, 4274 habitants soit 8,13 % de la population vannetaise.

Le quartier comporte 1844 logements dont 84 % en logements collectifs. 65 % des logements sont les logements collectifs sociaux propriété de Vannes Golfe Habitat.

Le quartier se caractérise par les éléments suivants :

- Un réseau d'équipement et une présence institutionnelle importants :

*Education* : 1 lycée, 1 collège, 3 groupes scolaires

*Social* : centre social, halte garderie, centre médico-social, atelier d'aide à la recherche d'emploi, maison de quartier

*Culture* : médiathèque

*Commerces* : 2 pôles commerciaux

*Services publics* : poste de police, mairie annexe, poste...

*Sport* : complexe sportif

- Un environnement de qualité (parc, environnement paysagé),
- Un quartier spatialement intégré dans la ville,
- Un partenaire bâti entièrement réhabilité au cours des dernières années et bien entretenu
- Une faible diversité de l'offre de l'habitat.

La population résidant dans le parc de Vannes Golfe Habitat (1270 logements) est caractérisé par une situation de précarité importante (données 2005).

55,8 % des locataires ont des ressources inférieures à 40 % des plafonds de ressources

34,5 % des locataires ont un impayé de loyer supérieur ou égal à 100 €

51,7 % des locataires bénéficient de l'APL

La structure familiale des locataires est caractérisée par une population importante de ménages monoparentaux (31 %) et de ménages isolés sans enfant (36,8 %). La population de couple avec enfants représente 22,6 % et celle des couples sans enfant 10 %.

42,4 % des locataires sont dans leur logement depuis moins de 5 ans alors que 30 % le sont depuis plus de 15 ans.

Le taux de rotation est de 9,7 %.

## **Axes prioritaires**

### ***→ Rénovation urbaine du quartier de Ménimur***

En 2006, la ville de Vannes, en lien étroit avec Vannes Golfe Habitat a lancé un projet de rénovation urbaine pour le quartier de Ménimur. Ce projet, déposé à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine début 2006 est en cours de finalisation avec les différents partenaires et en concertation avec les habitants. Sa mise en œuvre est prévue sur la période 2007-2012.

## Le projet de rénovation urbaine se décline en plusieurs axes :

- Proposer une nouvelle structuration urbaine s'appuyant sur les potentiels existants :
  - *réinscrire le quartier dans le tissu de la Ville*
  - *créer un axe structurant à l'échelle du quartier*
  - *renforcer le pôle central du quartier (centre commercial, équipement public)*
- Organiser une trame cohérente à l'échelle du quartier
- Qualifier les îlots résidentiels notamment en les ouvrant sur des jardins
  - *réhabilitation de l'ensemble du parc HLM*
- Diversifier l'offre du logement et limiter le sentiment de densité du quartier
  - *démolition de 182 logements*
- Développer une stratégie de mixité de l'habitat
  - *construction de logements HLM en quantité moindre sur le secteur*
  - *construction de logements HLM hors du secteur*
  - *construction de logements locatifs privés*
  - *construction de logements en accession sociale*
  - *construction de logements en accession libre*

Le projet s'appuiera sur un dispositif de concertation et de communication important tout au long des travaux.

La gestion urbaine de proximité sera développée et un projet social de territoire sera mis en œuvre autour du projet avec l'élaboration d'une charte locale d'insertion (Cf : thématique *Emploi*) et un renforcement des actions de développement social en lien avec le projet (Cf : thématique *Développement social*).

### → ***Améliorer les équipements publics et les services aux habitants***

Les deux quartiers de Kercado et Ménimur sont bien dotés en équipements publics et ne présentent pas de manque spécifique dans ce domaine. Néanmoins, il est envisagé d'améliorer les services à la population par la construction sur le secteur de Ménimur d'un nouveau pôle de services plus adapté qui comporterait une médiathèque, des locaux associatifs, une mairie annexe et un poste de police (Projet de Renouvellement Urbain).

Sur le secteur de Kercado, un travail de Développement Social Local (DSL) a été engagé en 2006 avec des professionnels du quartier et des habitants pour faire un diagnostic partagé de la réalité du quartier et pour réfléchir à la mise en place de service par et pour les habitants. Ce travail permettra de mettre en place, avec la participation active des habitants, de nouveaux services sur le quartier (laverie associative, atelier mécanique...).

### → ***Améliorer et développer les locaux associatifs***

Les quartiers de Kercado et Ménimur sont riches en matière d'associations. Les locaux associatifs existants dont une partie non négligeable est située en sous-sol d'immeubles nécessiteraient une rénovation voire un développement afin de soutenir la vie associative.

Concernant les centres sociaux voir la thématique « *Développement social et participation des habitants* ».

Une mise à plat de l'existant et de son utilisation est un préalable à la définition d'objectifs précis dans ce domaine.

→ ***Renforcer le lien social***

Les situations de tension rencontrée dans les deux quartiers passent souvent d'un renfermement des personnes sur elles-mêmes et d'une méconnaissance de son entourage proche. Outre les actions collectives menées par les différentes structures d'animations de quartier et des manifestations ponctuelles (ex : Immeubles en Fête, Fête des Voisins) un effort particulier sera mené pour développer des micros projets d'habitants et mettre en place des habitants relais.

Dans un même souci, il est important de renforcer l'information auprès des habitants sur les représentants des locataires au conseil de concertation de Vannes Golfe Habitat et sur leur rôle afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle de relais entre les habitants et le bailleur social.

**Les indicateurs (à compléter)**

### **Constats**

#### ***Kercado***

***Une population jeune importante connaissant pour une part des difficultés d'accès à un niveau de qualification (Données RGP 1999)***

L'âge moyen des habitants de Kercado se situe à 32,3 ans ce qui est jeune au regard de la moyenne vannetaise : 38,3 ans. C'est ainsi un des plus jeunes quartiers prioritaires bretons :

- La part des moins de 20 ans (31,5 %) est importante (23 % pour Vannes),
- Cet écart est encore plus important pour la part de jeunes de moins de 15 ans : 24,9 % à Kercado contre 16 % sur l'ensemble de la ville,
- La tranche d'âge des 0-6 ans représente 10,9% des habitants de la ZUS de Kercado contre 7,1% pour la ville.

Le taux de scolarisation des enfants de trois ans est légèrement supérieur à celui de la ville à savoir 82,7 % contre 76 %.

Concernant les 15-24 ans, 63,5 % sont encore scolarisés ou étudiants, soit une proportion inférieure de 7 points au chiffre enregistré sur l'ensemble de la commune.

Du point de vue du diplôme obtenu, si 28,8 % des jeunes de Kercado âgés de 15 à 24 ans ayant arrêtés leur scolarité ou leurs études ont un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat, cette proportion est nettement inférieure à celle de Vannes qui en totalise 40,4 %. De plus, 25,8 % des jeunes de cette tranche d'âge sont sans diplôme alors qu'il représente 14,6% sur la commune.

Parmi les jeunes 15-24 ans de Kercado, la population active représente 32 % contre 27,7 % pour l'ensemble de la commune. Sur 100 jeunes actifs du quartier, 40 sont au chômage (contre 23 sur l'ensemble de la ville). Ces jeunes chômeurs sont trois fois sur dix sans diplôme, c'est 11 points de plus que sur l'ensemble de la commune.

***Un quartier qui connaît un bon taux d'équipements scolaires, socio-culturels et culturels avec des réalités différentes quant à la mixité des publics et à leurs situations face à la réussite scolaire.***

Le quartier compte plusieurs établissements scolaires :

- Trois établissements primaires dont deux écoles publiques situées en ZUS, les écoles Jacques Prévert et Armorique, et un établissement privé situé hors ZUS mais accueillant de nombreux enfants de la ZUS : le Sacré Cœur.
- Deux collèges dont un public (Montaigne) et un privé (Sacré Cœur) situé hors ZUS mais accueillant de nombreux enfants de la ZUS,
- Un lycée public d'enseignement général, le lycée Lesage avec des classes post-baccalauréat<sup>2</sup>
- Un IUT contigu au quartier.

Outre les établissements scolaires, le quartier dispose d'équipements publics au nombre desquels une médiathèque, un centre social, une maison de quartier et un centre sportif...

Les deux écoles primaires publiques de Kercado accueillent principalement des enfants résidant au sein de la ZUS : 73 % en sont issus pour l'école Armorique et 100 % pour l'école Jacques Prévert. (année scolaire 2005/2006). En effet, l'école Jacques Prévert a un périmètre scolaire qui s'étend sur le secteur pavillonnaire hors ZUS mais aucun des enfants de ce secteur n'est inscrit à l'école du fait de l'image « quartier » de cet établissement.

De plus, on note sur ces deux écoles un nombre important d'échec aux évaluations CE2 : 68 % des élèves de CE2 se situent au-dessous d'un seuil de 50 % du taux de réussite aux évaluations CE2 (scores globaux).

Le collège Montaigne situé dans la ZUS de Kercado accueille 16,6 % (70 élèves) de jeunes du quartier. Il existe donc une mixité sociale au sein du collège. Toutefois, cette mixité semble n'être qu'apparente car le Principal note un repli communautaire des élèves issus de la ZUS et une identification forte au quartier qui pose un problème d'image négative du collège. On note également un taux d'érosion important vers d'autres établissements lors du passage de l'école primaire au collège.

Au vu des statistiques du collège, on note que les élèves issus du quartier rencontrent plus de difficultés que les autres : nombre d'élèves issus de familles défavorisées plus important.

Les élèves issus des ZUS représentent 100 % des élèves ayant un retard égal ou supérieur à 2 ans en 6<sup>ème</sup> et 60% des élèves ayant un retard égal ou supérieur à 2 ans en 3<sup>ème</sup>.

22 élèves sur les 56 en SEGPA (39 %) sont issus de la ZUS.

75 % des élèves régulièrement absents sont issus de la ZUS.

## ***Ménimur***

### ***Une population jeune importante (Données RGP 1999)***

L'âge moyen des habitants de Ménimur se situe à 35,3 ans ce qui de trois ans plus jeunes que la moyenne de la ville :

- La part des moins de 20 ans (30,5 %) est importante (23 % pour Vannes),
- Cet écart est encore légèrement supérieur pour la part de jeunes de moins de 15 ans : 23,9 % à Ménimur contre 16 % sur l'ensemble de la ville,
- La tranche d'âge des 0-6 ans représente 10,6% des habitants de la ZUS de Ménimur contre 7,1 % pour la ville.

Le taux de scolarisation des enfants de trois ans est légèrement supérieur à celui de la ville à savoir 81,3 % contre 76 %.

Concernant les 15-24 ans, 61,5 % sont encore scolarisés ou étudiants, soit une proportion inférieure de plus de 8 points au chiffre enregistré sur l'ensemble de la commune.

Du point de vue du diplôme obtenu, si 22,3 % des jeunes de Ménimur âgés de 15 à 24 ans ayant arrêtés leur scolarité ou leurs études ont un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat, cette proportion est nettement inférieure à celle de Vannes qui en totalise 40,4% et connaît même un écart notoire avec de 6 points avec les jeunes de la ZUS de Kercado. De plus, 24,2 % des jeunes de cette tranche d'âge sont sans diplôme alors qu'il représente 14,6% sur la commune.

Parmi les jeunes 15-24 ans de Ménimur, la population active représente 33,5 % contre 27,7 % pour l'ensemble de la commune. Sur 100 jeunes actifs du quartier, 32 sont au chômage (contre 23 sur l'ensemble de la ville).

Sur 100 jeunes actifs du quartier, 30 sont au chômage (contre 23 sur l'ensemble de la ville). Ces jeunes chômeurs sont quatre fois sur dix sans diplôme, c'est deux fois plus que la totalité de la commune. A l'inverse, la part des actifs occupés sans diplôme chez les jeunes du quartier est peu différente de celle relevée chez ceux de la commune entière (15 % et 11,7 %).

***Un quartier bien doté en équipements publics mais dont la population scolaire connaît des difficultés spécifiques.***

Le quartier compte plusieurs établissements scolaires :

- Quatre groupes scolaires dont deux publics situés en ZUS (Jean Moulin et Kerniol) et deux privés (Françoise d'Amboise et Saint Guen),
- Deux collèges dont un établissement public (Saint Exupéry) et un établissement privé (Notre Dame de Ménimur) situé hors ZUS,
- Un lycée public (Charles de Gaulle) avec des classes post-baccalauréat.

Outre les établissements scolaires, le quartier dispose d'équipements publics au nombre desquels ont compte un espace socio-culturel, une crèche, des centres loisirs maternels et enfants, une médiathèque, les Ateliers Artistiques, des équipements sportifs municipaux et associatifs tels qu'une piscine, des terrains de sports, des cours de tennis...

Les trois écoles de la ZUS (publique et privée) accueillent majoritairement des enfants issus de la ZUS 53 % et 59 % pour les écoles de Kerniol et Françoise d'Amboise et 97 % pour l'école Jean Moulin.

Le nombre d'enfants bénéficiant de l'accompagnement scolaire est proportionnellement beaucoup plus important qu'à Kercado alors que les besoins apparaissent proches.

Sur l'école J. Moulin, 23 % des élèves sont suivis par le RASED et 86 % des enfants proviennent de familles modestes. Dans cette école, 49 % des enfants déjeunent à la cantine (80 % dans les écoles de la ville).

Les difficultés repérées par les équipes éducatives portent sur l'acquisition des savoirs de base (lecture, écriture, calcul) et la nécessité d'accompagnement psychologique. Est noté également une méconnaissance de la ville par les enfants.

Le collège St-Exupéry situé dans la ZUS de Ménimur accueille 35,2 % (292 élèves) du quartier. Le reste des élèves provient des communes situées au nord de Vannes. Une attention particulière est portée sur le maintien d'une réelle mixité sociale dans cet établissement.

Les élèves issus du quartier rencontrent en moyenne plus de difficultés que les autres. Le pourcentage d'élèves issus de familles défavorisées est plus important sur le quartier.

En ce qui concerne les retards égaux ou supérieurs à 2 ans en 6<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>, on note une surreprésentation des enfants issus des ZUS, 85 % en 6<sup>ème</sup> et 65 % en 3<sup>ème</sup>. 93 % des élèves boursiers aux taux 3 (familles les plus défavorisées) sont issus de la ZUS.

L'équipe du collège fait ressortir la nécessité de développer l'accompagnement scolaire, le soutien psychologique et le soutien aux familles.

## **Axes prioritaires**

Du fait de la jeunesse de la population de ce quartier, on voit bien la place particulière qu'occupe la question de l'éducation et plus particulièrement de la scolarité sur la ZUS de Kercado. En effet, un habitant sur cinq est en âge d'être sous obligation scolaire. Toutefois, à l'issue du parcours scolaire, force est de constater qu'une proportion plus importante de jeunes du quartier sortent du système scolaire sans qualification ce qui est de nature à les fragiliser dans leur insertion professionnelle et sociale.

Dans le cadre de ses compétences en matière de 1<sup>er</sup> degré, la Ville de Vannes met en œuvre une politique de soutien aux établissements scolaires primaires basée sur l'égalité de traitement entre les élèves et les établissements par le biais de dotations élève et classe allouées aux établissements publics et privés. En plus de ce soutien, les établissements peuvent bénéficier d'un certain nombre de crédits de fonctionnement ayant pour vocation le développement de projets spécifiques à destination de leurs élèves tels que :

- L'animation périscolaire du temps du midi avec un soutien renforcé sur les établissements scolaires situés en ZUS,
- Le soutien aux classes de découverte par le biais d'un crédit de 55 € par élève vannetais,
- La prise en charge de séances « Voile » ou « Aviron » pour les classes de CM1 et CM2,
- Le financement de projets artistiques et culturels à hauteur de 304,90 € par projet et par classe.

De plus, les services sportifs (animation sportive, piscine) et culturels (musée de la Cohue, médiathèques, animation du patrimoine...) de la Ville apportent leur concours aux établissements par le biais de la mise en œuvre d'activités pédagogiques proposées sur le temps scolaires.

Aussi, les actions développées et soutenues dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en matière d'éducation auront pour vocation de s'inscrire dans la complémentarité des dispositifs existants : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, le Contrat Educatif Local et programme de Réussite Educative.

### *Les axes d'actions*

Au vu des éléments exposés ci-dessus, les actions développées dans cette thématique devront donc avoir pour objectif d'accroître la réussite scolaire des élèves en s'appuyant sur :

#### **→ Soutien aux actions des établissements scolaires**

- Le soutien accru d'actions collectives développées par les établissements scolaires sur les deux ZUS en cohérence avec leurs projets d'école du fait d'une moindre possibilité d'appui sur les familles et les associations de parents d'élèves.  
Que cela concerne les niveaux maternelle, élémentaire ou secondaire, ces actions pourront se situer tant dans les champs de l'acquisition et la consolidation des savoirs fondamentaux que dans le cadre d'actions d'ouverture culturelle,
- La mise en place d'actions « école ouverte », qui bien au delà d'une visée occupationnelle permettent aux jeunes d'entretenir un rapport différent avec l'école et la communauté éducative sur un temps habituellement consacré au loisir.

### **→ Développer l'accompagnement individualisé**

- Le développement d'un accompagnement individualisé entrant pour une part dans le cadre des actions conduites par les établissements eux-mêmes sur leurs moyens propres par le biais des Projets Personnalisés de Réussite Educative, et d'autre part sur le dispositif partenarial de Réussite Educative piloté par la Ville. Ces deux dispositifs de suivi individualisé auront vocation à accompagner les élèves présentant les plus grands signes de fragilité, qu'ils soient scolaires, sociaux ou de santé. Dans le cadre du projet de réussite éducative, une équipe pluridisciplinaire regroupant les différents acteurs (enseignants, travailleurs sociaux...) sera mise en place pour effectuer le repérage des enfants les plus en difficulté. A l'issue de ces constats, un parcours et des actions seront proposées de façon individuelle aux enfants et le cas échéant à leur famille. Les actions existantes et à venir devront prendre en compte les spécificités des problèmes rencontrés et être adaptées pour apporter des réponses concrètes,
- La lutte contre le décrochage scolaire,
- L'amélioration de la prise en charge des enfants et des jeunes primo-arrivants dans le primaire et le secondaire.

### **→ Optimiser les dispositifs d'accompagnements scolaires**

- L'optimisation et la qualification des dispositifs d'accompagnement à la scolarité, en renforçant la coordination entre les établissements scolaires, les parents et les structures proposant ce service.

### **→ Soutenir le lien école/parent**

- Il s'agira de renforcer le lien parents-école et le soutien aux associations des parents d'élèves en mobilisant la communauté éducative.

## **Les indicateurs (Liste non exhaustive)**

- Résultats aux évaluations CE2 et 6ème
- % d'élèves maîtrisant en fin d'école primaire les compétences de base en référence du socle commun (en français et mathématiques)
- % d'élèves entrant en 6ème avec au moins un an de retard
- % d'élèves maîtrisant en fin de troisième les compétences attendues définies en référence au socle commun de connaissance et de compétences
- % d'élèves sortant en troisième avec au moins un an de retard

### Constats

#### *Kercado & Ménimur*

Que ce soit sur Ménimur ou Kercado, la problématique de la santé est abordée par de nombreux professionnels de façon indirecte.

Cependant en dehors des contacts individuels dans les centres médico-sociaux et avec les travailleurs sociaux ou les conseillers en économie sociale et familiale, il n'existe pas sur ces deux ZUS d'éléments pouvant donner une situation réelle concernant la thématique Santé.

Comme pour les autres objectifs prioritaires étudiés dans le cadre de l'élaboration du CUCS, les partenaires font état de la nécessité de la mise en place d'un outil de suivi et d'information sur les problèmes liés à la santé que connaissent les habitants de ces deux secteurs.

Pour ce faire, un rapprochement avec les services de l'Etat et avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie sera nécessaire pour aboutir aux renseignements d'indicateurs pouvant confirmer ou non les tendances que relèvent les acteurs de terrain.

L'implication et la connaissance des habitants des ZUS par les professionnels font apparaître chez les familles en grande précarité une difficulté à intégrer la santé comme élément essentiel à un bien être au quotidien avec des conséquences dans toute démarche d'insertion, d'éducation et d'épanouissement.

Il conviendra de proposer des actions de formation et d'information à l'attention des familles en utilisant les vecteurs locaux : l'école, les centres sociaux, les travailleurs sociaux, Vannes Golfe Habitat...

La poursuite des actions menées dans le cadre du Relais Prévention Santé est un début de réponse apportée dans cette thématique.

Créé depuis fin 2001 à l'initiative de la Ville, la DDASS, la CPAM, la Mutualité du Morbihan, SPID, le Centre Hospitalier Bretagne Atlantique, le Comité Départemental à l'Education à la Santé du Morbihan, la Mission Locale du Pays de Vannes, le Relais Prévention Santé (premier Atelier Santé Ville de Bretagne) est un exemple concret de la concertation entre les différents acteurs du territoire du Contrat de Ville de Vannes.

Porté par la Mutualité du Morbihan depuis juin 2002, et animé par une personne salariée de cette structure, le Relais Prévention Santé sert de lien entre les différents acteurs des deux ZUS en relation avec des habitants confrontés à des problèmes de santé, d'insertion, d'intégration et de socialisation et les partenaires du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins, la Ville et le Conseil Général.

L'objectif de cette structure est d'identifier les besoins du public et les besoins des intervenants afin de mettre en place des actions d'éducation à la santé et développer un renforcement des liens interinstitutionnels.

La poursuite du travail engagé est souhaitée par l'ensemble des acteurs et institutions qui trouvent à travers le Relais Prévention Santé un outil permettant d'impulser des actions et réflexions répondant aux attentes des différents publics constituant les deux ZUS (jeunes, demandeurs d'emploi, personnes en situation de précarité, bénéficiaire des minima sociaux, usagers des CHRS...).

Les acteurs de terrain constatent une dégradation de la santé en général dans les foyers les plus précarisés. Le budget familial ne donne pas la santé comme priorité que ce soit à travers l'argent consacré aux soins, à l'alimentation, les postes principaux se portant sur d'autres choix parfois néfastes pour la santé (tabac, alcool...).

Une méconnaissance de l'hygiène de vie, des actions de dépistage de proximité conforte le besoin d'intervenir rapidement sur cette thématique.

Le déséquilibre alimentaire se remarque plus auprès des enfants qui ne fréquentent pas la cantine scolaire. L'irrégularité des repas, le manque de nourriture solide dès le plus jeune âge sont à étudier de plus près en s'appuyant sur le réseau scolaire, en relation avec des professionnels, telle une diététicienne.

Si l'organisation de la vie familiale dépend des différents rythmes de vie de celles et ceux qui la composent, l'âge est un élément à intégrer dans la régularité des moments forts de la journée (sommeil, nourriture, loisirs, sports, éducation...).

Les problèmes de santé mentale sont de plus en plus fréquemment notés par les professionnels qui s'interrogent sur leur capacité à réagir quand ils sont confrontés à des personnes nécessitant un suivi psychologique, afin de pouvoir construire un parcours, un accompagnement.

## **Axes prioritaires**

### ***→ Développer les actions de prévention santé en direction des publics scolaires et des familles***

Tout en s'appuyant sur les outils et le partenariat existant, notamment avec le réseau des professionnels en lien avec le Relais Prévention Santé (Ville, services de l'Etat, les structures de quartiers, les associations, les organismes de formation, les travailleurs sociaux, les collectivités...), il conviendra de définir les publics prioritaires nécessitant un accompagnement spécifiques venant apporter une plus value aux actions et dispositifs déjà existants (campagnes d'information et de sensibilisation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, projets soutenus par le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) :

- Les enfants dans le cadre scolaire avec une orientation sur la nutrition, les médicaments, et la prévention contre les addictions. Ce travail devra se faire en associant la médecine scolaire,
- Les familles en situation de précarité pour des raisons financières, psychologiques, culturelles avec un travail autour des problématiques liées à l'équilibre alimentaire, aux addictions, à la santé mentale et au bilan de santé.

Les structures de quartiers devront être associées à la réflexion et la mise en place d'actions pour servir de relais et faciliter le repérage des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle due à une absence de prise en compte de la santé dans leur quotidien.

Parallèlement aux objectifs visant les populations fragilisées par une santé précaire, un accompagnement des professionnels sera nécessaire pour leur permettre d'aborder les problèmes liés à une approche psychologique des situations personnelles.

## **Les indicateurs (à compléter)**

### Constats

#### *Ménimur*

Même s'ils sont actuellement moins prégnants sur le quartier de Kercado, les problèmes propres à la ZUS de Ménimur (incivilités, petits délits...) sont ceux d'un quartier regroupant un nombre important d'habitants dans le cadre resserré avec une population jeune issue d'un milieu social défavorisé.

De janvier à octobre 2006, le nombre d'interventions de la police s'élève à 427. Trois types d'interventions principales sont relevés :

- *Nuisances et troubles à l'ordre public* : 179 interventions pour une population de 6 048 habitants soit 41,92 % des interventions sur le quartier.
- *Différents (voisinage, familiaux...)* : 70 interventions soit 16,39 % des interventions sur le quartier.
- *Crimes et délits* : 63 interventions soit 14,75 % des interventions sur le quartier.

176 faits de délinquance ont été constatés sur Ménimur entre janvier et octobre 2006, ce qui correspond à une augmentation de 15,03 % par rapport à la même période en 2005.

Les faits qui ont le plus augmentés sont ceux liés aux vols et aux destructions, dégradation de biens, publics ou privés.

En matière d'addiction, si l'on n'observe pas d'augmentation significative de faits liés à la toxicomanie, la police note néanmoins une augmentation des quantités saisies sur les personnes interpellées et des procédures pour des produits de plus en plus durs (ecstasy, cocaïne, voir héroïne).

Sur Ménimur, la répartition spatio-temporelle des faits constatés s'établit comme suit :

Matin :	11,5 %
Après-midi :	28,9 %
Nuit :	31,8 %
Indéterminé :	27,8 %

Les interventions de la Police pour les différends ont lieu très souvent en soirée ou début de nuit sur un fond d'alcoolisation des parties.

La Direction Départementale de la Sécurité Publique dont l'action consiste à associer une présence de sécurisation du quartier et à donner une réponse répressive aux actes délictueux dispose depuis 1999 d'un bureau de police au cœur du quartier situé rue P. Bonnard. Cependant, le secteur d'intervention de ce bureau est plus large que le quartier de Ménimur. Les horaires d'ouverture au public de cette structure (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00) sont complétés par la constitution d'une équipe de terrain supplémentaire en collaboration avec le secteur sud-ouest (ZUS de Kercado) permettant une présence sur la voie publique continue jusqu'à 20h30.

L'affectation à ce poste de six agents permet à la fois d'acquérir une connaissance fine et rapide des problèmes se posant aux habitants, aux bailleurs sociaux et aux établissements scolaires ainsi que d'assurer, par une démarche de résolution de problèmes, une action de prévention par une intervention rapide, souvent de type médiation, sur les difficultés portées à leur connaissance.

Le travail de prévention sur le quartier est également assuré par la présence de structures municipales :

- Le centre socio-culturel Henri Matisse installé dans de nouveaux locaux en 2000 participe activement, à travers de nombreuses actions qu'il mène, à un travail de prévention auprès de jeunes.
- La mise en place par la ville d'une équipe de prévention qui dispose d'un local sur le quartier participe également au travail global de prévention par le biais d'un travail éducatif auprès des jeunes les plus en difficulté.
- L'existence d'une équipe pluridisciplinaire sur le quartier, regroupant des animateurs, des éducateurs, des enseignants, des assistants sociaux, la Mission Locale, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la Justice, permet de régulièrement faire le point sur les structures de quartier et de mettre en œuvre des actions répondant aux problèmes rencontrés.

## ***Kercado***

Les problèmes propres à la ZUS de Kercado sont actuellement plus prégnants que sur le quartier de Ménimur (incivilités, petits délits, désœuvrement des mineurs avec une concentration importante de jeunes en difficulté : nombre important de « perturbateurs » dans les interventions de Police souvent pour des personnes dans les halls d'immeubles). Ils sont ceux d'un quartier regroupant un nombre important d'habitants d'un cadre resserré avec une population jeune issue d'un milieu social défavorisé.

Ces difficultés évoluent ponctuellement vers des périodes de tension générant des actes de violences urbaines, d'une gravité pour l'instant relative, mais évoluant ponctuellement vers des situations de rapport de force entre les patrouilles de Police intervenantes et des regroupements d'une trentaine de jeunes.

De janvier à octobre 2006, le nombre d'interventions de la Police s'élève à 395 pour une population de 4 274 habitants. Quatre types d'interventions principales sont relevés :

- *Nuisances et troubles à l'ordre public* : 156 interventions soit 39,49 % des interventions sur le quartier
- *Différends (voisinage, familiaux...)* : 66 interventions soit 16,71 % des interventions sur le quartier
- *Crimes et délits* : 47 interventions soit 11,90 % des interventions sur le quartier
- *Incendies* : 26 interventions soit 7,09 % des interventions sur le quartier

165 faits de délinquance ont été constatés sur Kercado entre janvier et octobre 2006 (200 entre janvier et octobre 2005).

Les faits qui ont le plus augmentés sont ceux liés aux incendies et aux destructions, dégradations de biens publics.

En matière d'addiction, si l'on n'observe pas d'augmentation significative de faits liés à la toxicomanie, la Police note néanmoins une augmentation des quantités saisies sur les personnes interpellées et des procédures pour des produits de plus en plus durs (ecstasy, cocaïne, héroïne...).

Sur Kercado, la répartition spatio-temporelle des faits constatés s'établit comme suit :

Matin : 6,29 %  
Après-midi : 20,75 %  
Nuit : 44,03 %  
Indéterminé : 20,75 %

Les interventions de la Police pour les différends ont lieu très souvent en soirée ou début de nuit sur fond d'alcoolisation des parties.

La Direction Départementale de la Sécurité Publique dont l'action consiste à associer une présence de sécurisation du quartier et à donner une réponse répressive aux actes délictueux dispose depuis 2001 d'un bureau de Police au cœur du quartier situé place Cuxhaven. Les horaires d'ouverture de cette structure (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00) sont complétés par la constitution d'une équipe de terrain supplémentaire en collaboration avec le secteur nord (ZUS de Ménimur) permettant une présence sur la voie publique continue jusqu'à 20h30. L'affectation à ce poste de six agents permet à la fois d'acquérir une connaissance fine et rapide des problèmes se posant aux habitants, aux bailleurs sociaux et aux établissements scolaires ainsi que d'assurer, par une démarche de résolution des problèmes, une action de prévention par une intervention rapide, souvent de type médiation, sur les difficultés portées à leur connaissance.

Le travail de prévention sur le quartier est également assuré par la présence de plusieurs structures :

- Le Multisocial de Kercado, géré par la Caisse d'Allocations Familiales et installé dans le quartier, participe au travers de nombreuses actions en direction des jeunes, à un travail de prévention,
- La mise en place par la ville d'une équipe de prévention qui dispose d'un local au cœur du quartier de participer également au travail global de prévention par le biais d'un travail éducatif auprès des jeunes les plus en difficulté.

## **Axes prioritaires**

Face à l'ensemble de ces constats, les axes de travail en matière de prévention sur les secteurs de Kercado et Ménimur sont les suivants :

### ***→ Développer les actions spécifiques de prévention***

Le travail de prévention ne peut s'envisager sans une mobilisation de l'ensemble des acteurs intervenants sur les quartiers. La possibilité voire l'élargissement à d'autres acteurs du groupe pluridisciplinaire existant sur Ménimur (réunion tous les deux ou trois mois) permettra aux différents participants d'échanger sur la réalité du quartier et de proposer et mettre en œuvre des actions communes en matière de prévention. La mise en place d'un groupe identique sur Kercado est prévu.

La responsabilité et l'autonomie des jeunes est un vecteur important de la prévention. Pour y parvenir, le travail des différents partenaires notamment des centres sociaux et de l'équipe de prévention sera axé sur le soutien et la facilitation aux initiatives autonomes menées par des jeunes ou groupes de jeunes (animations sportives, soutien à la création d'association, incitation à participation à divers événements du quartier (fêtes, carnaval, immeubles en fête...)).

Par ailleurs, une réflexion sera engagée sur la mise en œuvre d'un dispositif permettant aux plus grands de passer le BAFA afin de pouvoir, au sein d'une structure du quartier voire de la ville, de participer activement à l'animation du quartier. Toujours dans un souci d'autonomie et de responsabilité, l'équipe de prévention mettra en place sur chacun des quartiers des chantiers éducatifs rémunérés en direction des jeunes de 16 à 25 ans les plus en difficulté afin de pouvoir entamer avec eux un travail éducatif et de prévention sur la durée.

Suite à l'étude sur la tranquillité publique par le LARES en lien étroit avec la DDSP et la ville, il apparaît nécessaire de réfléchir à la mise en place d'une cellule partenariale de suivi des troubles de la cohabitation résidentielle afin de mieux cerner les situations et de pouvoir apporter des réponses concrètes.

#### **→ Renforcer la prévention des addictions**

Les problèmes de conduites addictives (drogue, alcool, tabac) restent préoccupants qu'il s'agisse des adultes ou des jeunes. Une réflexion engagée par les différents acteurs du terrain a conduit à la nécessité de développer des actions cohérentes dans ce domaine, ce qui nécessite au préalable une vision partagée de ces problématiques. Une formation sur le thème des addictions, en direction de l'ensemble des acteurs du quartier de Mémimur (animateurs, éducateurs, enseignants, assistantes sociales...), sera mise en place dès 2007 afin d'optimiser les actions existantes ou à venir et en 2008 à Kercado.

Par ailleurs, le soutien aux associations intervenantes dans ce domaine (SPID, EFAIT, Info Jeunes 56) sera développé avec le souci d'une meilleure lisibilité sur le quartier et orientera les actions en direction des jeunes (action de prévention des risques juridiques et de santé liée à la détente et à l'usage de stupéfiants) et des parents (action d'information et de sensibilisation sur les problèmes liés à l'usage des stupéfiants).

#### **→ Prévenir la récidive et développer les mesures alternatives à l'incarcération**

La problématique des mineurs multirécidivistes est importante sur le quartier. Un suivi régulier de ces mineurs, condamnés par la justice notamment, devra être mis en œuvre afin de prévenir la récidive et l'effet d'entraînement qu'un petit noyau dur de délinquants peut avoir sur un groupe influençable.

Les mesures alternatives à l'incarcération telles que la médiation, les rappels à la loi, le classement sous condition seront renforcés. D'autre part, un accroissement des capacités d'accueil dans les différents organismes pour les travaux d'intérêt général sera mis en œuvre ainsi que la mise en place de formation des tuteurs du Tribunal de Grande Instance.

La prévention de la récidive sera également renforcée par la poursuite des actions de préparation à la sortie de prison.

#### **→ Favoriser l'accès aux droits**

L'information sur les droits et devoirs est une nécessité en matière de prévention. Outre la poursuite des animations autour de l'exposition « 13.18 Questions de Justice », en lien avec la ville, l'Education Nationale et la Protection Judiciaire de la Jeunesse, il est envisagé de mener un travail du même type pour les 9.13 ans autour d'une exposition interactive 'Moi, jeune citoyen'.

En matière d'accès aux droits, des permanences juridiques se tiennent régulièrement dans les deux quartiers. Un projet de Maison du Droit ouverte à tous permettra de mieux répondre aux problèmes juridiques des habitants.

Enfin, outre le soutien à l'ADAVI en matière d'aide et de soutien psychologique aux victimes, une accentuation de la communication en direction des personnes les plus en difficulté permettra une meilleure prise en compte des problèmes rencontrés.

### **Les indicateurs (à compléter)**

### Constats

#### *Ménimur*

##### Lien social :

Cette thématique est portée principalement par l'Espace Henri Matisse, géré par la ville de Vannes, qui fédère les associations et acteurs du quartier autour de son projet de structure centré sur la participation des habitants.

- *Temps collectif et animation de quartier* : carnaval et fête de quartier
- *Actions en direction des familles* : sorties familiales, camping familial, vacances épargne
- *Actions périscolaires*
- *Publics jeunes* : espace jeunes, vacances et sorties jeunes, CLSH

Parallèlement aux actions portées par le centre lui-même, cette structure a un rôle de relais entre les professionnels œuvrant sur le quartier et les habitants susceptibles d'être concernés par les actions proposées.

De même, le Centre Henri Matisse est en mesure d'interpeller d'autres partenaires (associations, institutions, services de la Ville...) pouvant répondre aux attentes formulées par les habitants.

Les actions partenariales développées par l'équipe du Centre s'appuient sur un fort réseau de bénévoles associés à la définition et la mise en œuvre des actions elles-mêmes.

Tout en étant positionné sur le quartier, l'Espace Henri Matisse favorise la mixité des publics de part sa capacité à accueillir des associations et des habitants venant de l'extérieur du quartier.

##### Vie associative :

La ZUS de Ménimur est caractérisée par la présence de nombreuses associations très actives dans la vie du quartier.

S'il existe des outils d'aide en conseil, en soutien administratif et aussi en soutien financier (aide au démarrage dans le cadre du fonds d'intervention du Contrat de Ville), ceux-ci sont encore trop méconnus. Il n'est pas rare que des habitants contactent les structures du quartier pour un accompagnement à la création de leur association, sans prendre le temps de la réflexion, avant la concrétisation d'une idée.

##### Culture :

Le quartier de Ménimur dispose d'équipements culturels qui sont implantés directement sur son territoire au nombre desquels on peut citer une médiathèque et des ateliers artistiques. Concernant la médiathèque, le fort taux de fréquentation par les habitants du quartier et du reste de la ville conduit une saturation de la capacité d'accueil du public notamment le mercredi et le samedi.

Si d'un avis général, les activités culturelles sont rarement une priorité pour les familles du quartier les plus en prise aux problèmes du quotidien, on peut noter que lorsqu'un accompagnement est mis en place, un public répond présent. C'est le cas notamment des activités d'accompagnement vers le spectacle vivant mises en place avec le Palais des Arts par le biais de l'Espace Henri Matisse, des animations proposées par les médiathèques ou bien encore des actions développées en pied d'immeubles.

### Sport :

Le quartier de Ménimur dispose de nombreux équipements sportifs communaux ou associatifs qui permettent la pratique sportive au sein des clubs, d'associations ou de manière informelle. Si ces derniers sont situés sur le quartier, ils ont vocation à accueillir un public plus large, vannetais voire extérieur à la ville.

Pour les jeunes et adultes qui fréquentent ces activités, ce cadre est constructeur de repères et porteur de valeurs qui dépassent la simple pratique sportive. C'est pourquoi, de l'avis de l'ensemble des partenaires du quartier, la découverte de la pratique sportive est à encourager.

### Intégration :

Le constat sur cette thématique est le même sur les quartiers de Kercado et Ménimur.

Depuis l'année 2005, l'ex FASILD a mis en place un dispositif d'apprentissage du français qui s'adresse aux personnes immigrées installées régulièrement et durablement en France et qui ont besoin d'apprendre à parler et/ou à écrire la langue française.

Pour bénéficier de ce dispositif, ces personnes doivent avoir plus de 26 ans et qu'elles n'aient pas été scolarisées en France.

Le contrat d'accueil et d'intégration permet aux primo-arrivants d'être orientés directement vers le dispositif d'apprentissage du français par l'office des migrations internationales.

Le dispositif est animé par un organisme qui fait un bilan de prescription et d'évaluation linguistique et par une autre structure qui assure la formation linguistique.

Des rencontres ont été organisées avec l'ensemble des acteurs qui de part leur mission sont amenés à rencontrer des publics issus de l'immigration et les intervenants du dispositif d'apprentissage du français.

Parallèlement au public visé par le dispositif, de nombreuses familles ne peuvent ou ne veulent pas intégrer un parcours d'apprentissage de la langue.

Le Centre d'Etude et d'Action Sociales (CEAS) apporte partiellement une réponse à ce public.

Par contre, sur les quartiers de Ménimur et Kercado, où l'on retrouve beaucoup de familles d'origine étrangère turque et du Magreb, de nombreuses personnes ne maîtrisent pas le français :

- Les plus anciens qui comptaient sur la présence de leurs enfants pour accéder à des informations,
- Les femmes qui vivent dans le cercle familial et communautaire n'ont peu de contact avec l'extérieur,
- Les hommes âgés de 40 à 50 ans, peu qualifiés qui arrivés à Vannes par regroupement familial, n'ont des contacts qu'avec la communauté (travail dans l'entreprise du compatriote, sorties en groupe de même origine...).

## ***Kercado***

### Lien social :

Géré par la Caisse d'Allocations Familiales, le Multisocial de Kercado joue un rôle important dans les actions partenariales menées sur le secteur. Utilisé par les associations et les habitants, son rôle se caractérise par un mixage des objectifs de l'institution porteuse et les souhaits formulés par les habitants. Cela se traduit par la mise en œuvre d'actions en direction des jeunes et des familles avec une volonté de participation des habitants.

Parallèlement à ce travail, plusieurs associations d'habitants récemment créées sur le secteur et pour une part d'entre elles fédérées au sein du Conseil de Quartier Kercado-Conleau-Cliscouët ont développé de nouvelles animations dans le quartier. La maison de quartier récemment construite est un outil important pour le développement de ces activités.

De nombreuses actions visant à renforcer le lien social sont proposées mais il n'existe plus depuis quelques années de mobilisations collectives fortes permettant la mise en œuvre de manifestations fédératrices importantes pour ce quartier (fêtes...)

### Vie associative :

La ZUS de Kercado, est caractérisée par la présence de nombreuses associations dont une partie importante de celles-ci sont des associations de quartier, créées et animées par les habitants.

S'il existe des outils d'aide en conseil, en soutien administratif et aussi en soutien financier (aide au démarrage dans le cadre du fonds d'intervention du Contrat de Ville), ceux-ci sont encore trop méconnus. Il n'est pas rare que des habitants contactent les structures du quartier pour un accompagnement à la création de leur association, sans prendre le temps de la réflexion, avant la concrétisation d'une idée.

### Culture :

En s'appuyant sur des exemples différents de ceux développés du quartier de Ménimur et dans un autre cadre, on peut poser le même constat. Concernant la médiathèque, le fort taux de fréquentation par les habitants du quartier et du reste de la ville conduit une saturation de la capacité d'accueil du public notamment le mercredi et le samedi.

De plus, sur le quartier de Kercado, on peut noter la présence d'une association de jeunes investis dans le champ des cultures urbaines et de leur promotion. Cette association doit être considérée comme une ressource pour le développement d'actions ayant attrait à ces pratiques culturelles.

### Sport :

Le quartier de Kercado dispose à proximité d'un bon taux d'équipements sportifs.

La pratique sportive rencontre un fort intérêt sur le quartier de Kercado. En effet, le succès du développement ces dernières années d'associations sportives autour du foot et du hand-ball, mis en place et prise en charge par les habitants eux-mêmes, en est le meilleur exemple. Au delà de la simple pratique sportive, la structuration de ces associations a permis le développement du lien social entre les habitants du quartier.

Pour les jeunes et adultes qui fréquentent ces activités, ce cadre est constructeur de repères et porteur de valeurs qui dépassent la simple pratique sportive. C'est pourquoi, de l'avis de l'ensemble des partenaires du quartier, la découverte de la pratique sportive est à encourager.

## **Axes prioritaires**

*Tout en gardant la spécificité et l'identité de chacun des deux quartiers, les projets à venir dans cette thématique devront renforcer le travail engagé au travers des contrats précédents.*

### ***→ Renforcer le lien social***

Le développement du lien social en favorisant le vivre ensemble reste un élément déterminant dans la vie du quartier. Il conviendra dans la durée du CUCS de renforcer les initiatives déjà engagées autour des centres sociaux, des associations de quartier et des divers acteurs présents sur le quartier.

- Renforcement de l'identité de quartier au travers d'événements festifs en associant étroitement les habitants à leurs élaboration et à leur mise en œuvre ; cela pourra concerner à la fois des événements spécifiques aux quartiers (fêtes, repas de quartier) et des événements menés à l'échelle de la ville avec une déclinaison spécifique dans les quartiers (fête des voisins, un été au ciné....).
- Favoriser la circulation de l'information au sein des quartiers (journaux de quartiers, plaquette...) et des quartiers vers l'extérieur afin d'améliorer leur image dans la ville.
- Soutenir les initiatives d'habitants en mettant à disposition un fonds d'intervention permettant de financer rapidement de petits projets et en mettant en œuvre en lien avec les centres sociaux, un dispositif de formation en direction des bénévoles.

### ***→ Renforcer la coordination des structures d'animation de quartier***

Les réunions trimestrielles entre les maisons de quartier et les centres sociaux permettent une meilleure coordination des actions. Pour aller plus loin, une réflexion sur l'élargissement des missions de ces structures et sur leur coordination devra être engagée dans l'intérêt des différents publics en particulier dans le quartier de Kercado.

### ***→ Soutenir la vie associative***

En s'appuyant sur la démarche menée dans le cadre de l'aide à la création d'activité, il sera nécessaire de mener, en parallèle, les deux axes suivants :

- Permettre aux porteurs de projet de création d'association de trouver dans un lieu unique, l'accueil, l'aide, l'orientation, la documentation permettant de construire le projet, et par la suite une mise en relation avec les structures compétentes pour la phase de création,
- Informer, former les acteurs de terrain à un premier accueil pour les porteurs d'idées de création d'association.

La mise en relation des principaux acteurs (Boutique de Gestion, DDJS...) et des relais (animateurs, éducateurs, enseignants...) devra être mené et animé en tenant compte de la spécificité des personnes issues de deux ZUS.

### ***→ Favoriser l'accès à la culture***

Développer la connaissance des aides en matière d'activités culturelles et d'accès à ces activités : pour que la question financière ne constitue pas un frein jugé d'emblée comme infranchissable, il convient de développer l'information sur les politiques tarifaires mises en place par les différentes structures ainsi que les aides individuelles.

Développer des actions culturelles de proximité en étroite collaboration avec les équipements culturels présents sur les quartiers.

Rapprocher le public et les équipements culturels.

Valoriser les potentiels et savoir-faire des habitants des quartiers en matière culturelle en s'appuyant sur les équipements et associations de quartier.

**→ Favoriser l'accès aux sports**

Favoriser la pratique sportive informelle par la mise à disposition d'éducateurs sportifs en pied d'immeubles.

Favoriser la découverte et la pratique de sport en soutenant la découverte de nouvelles pratiques et l'inscription dans les clubs.

**→ Favoriser l'accueil, l'information des populations issues de l'immigration**

Tout en facilitant l'information et l'accès aux outils de droit commun pour le public issu de l'immigration, l'accompagnement spécifique déjà engagé devra se poursuivre en s'appuyant sur les professionnels existants et les dispositifs nationaux (apprentissage du français).

Les actions spécifiques seront mises en œuvre à partir de lieux et d'actions fréquentés par les personnes d'origine étrangère (jardins familiaux).

**Les indicateurs (à compléter)**

## MOYENS DE PILOTAGE, DE SUIVI ET D’EVALUATION

### Les signataires du contrat

Le futur Contrat Urbain de Cohésion Sociale pourrait être signé par :

- Le Préfet du Morbihan au nom de l’Etat
- Le Maire de Vannes
- Le Président du Conseil Régional
- Le Président du Conseil Général
- Le Président de la Caisse d’Allocations Familiales du Morbihan
- Le Président de Vannes Golfe Habitat

### La maîtrise d’ouvrage : le Comité de Pilotage

Pour piloter le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Vannes, un comité de pilotage regroupant les signataires du contrat sera mis en place. Il sera co-présidé par le préfet et le maire ou leurs représentants.

Le comité de pilotage est l’instance politique restreinte qui définit chaque année les orientations de la politique de la ville :

- Il réunit les représentants des institutions signataires,
- Il est co-présidé par les co-pilotes (Etat-Ville),
- Il fixe les orientations de la programmation annuelle en se fondant sur l’évaluation et le bilan des actions et en fonction des priorités déterminées par chaque institution, il arête la programmation des actions et de leur financement,
- Il veille à la cohérence des politiques menées sur les territoires concernés par les différents partenaires et à l’articulation des dispositifs existants (CD, CEL, PLH,...),
- Il assure la commande de la maîtrise d’œuvre,
- Il définit les modalités d’association des habitants,
- Il prescrit l’évaluation et son mode de restitution.

Le comité de pilotage se réunit au moins deux fois par en en octobre et janvier. Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la préfecture. Un compte rendu sera rédigé à l’issue de chaque réunion et adressé aux différents participants.

## **Les commissions thématiques**

Pour mettre en application les orientations fixées par le comité de pilotage et déterminer les actions proposées pour la programmation, des commissions thématiques regroupant des représentants des services de l'Etat, des partenaires signataires ainsi que des associations intervenant dans le domaine concerné, sont constituées. Elles apportent leur expertise du domaine au comité de pioge, aident celui-ci à définir des priorités et proposent des modalités pratiques de mise en œuvre à la maîtrise d'œuvre. Il y aura une commission thématique par thème retenu.

## **La maîtrise d'oeuvre**

La mise en œuvre du dispositif CUCS sera réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS). La mission de la maîtrise d'œuvre est, dans le respect des orientations fixées par la maîtrise d'ouvrage, d'assurer la gestion quotidienne du contrat urbain de cohésion sociale et d'apporter aux différents acteurs le soutien dont ils peuvent avoir besoin.

Le chef de projet ville qui pilote la MOUS est mandaté par les deux co-pilotes.

### **Procédures de bilan et d'évaluation :**

Les partenaires se donnent deux moyens pour évaluer le CUCS.

Le bilan systématique qualitatif et quantitatif de chacune des actions, qui sera réalisé au terme de chaque exercice budgétaire. Pour ce faire, une fiche-type sera mise au point par la MOUS ; chaque responsable d'action, bénéficiaire des aides du contrat urbain de cohésion sociale s'engagera à remplir cette fiche à l'issue de l'action. Les partenaires signataires n'accepteront la reconduction d'une action que si le bilan de l'exercice passé est fourni.

La MOUS collectera les bilans des actions individuelles et en assurera la synthèse, par thème, en collaboration avec le délégué de l'Etat.

Les bilans par thème seront communiqués aux commissions thématiques, qui apporteront leur avis et leur expertise.

La MOUS présentera ensuite ces bilans enrichis au comité de pilotage qui s'appuiera sur eux pour orienter la programmation ultérieure.

## ANNEXES

Liste des invités aux groupes de travail thématiques

Liste des destinataires à l'appel à contribution du CUCS

## Liste des invités aux groupes de travail thématiques

### Personnes invitées à toutes les

- M. Le Préfet
- M. Le Sous-Préfet
- M. Le Président du Conseil Régional
- M. Le Président du Conseil Général
- Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan
- Direction Départementale de l'Équipement
- Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances
- Communauté de l'Agglomération du Pays de Vannes
- Vannes Golfe Habitat
- Ville de Vannes :
  - Maires-adjoints*
  - Membres de la commission Politique de la Ville, Vie des Quartiers, Vie Associative*

### **Emploi et développement économique**

- Ville de Vannes
  - Membres de la commission de l'Économie, de l'Emploi et Mission Locale*
  - Services municipaux*
- ANPE Jude
- ANPE Armor
- Mission Locale du Pays de Vannes
- Maison de l'Emploi du Pays de Vannes
- Direction Générale des Interventions Sanitaires et Sociales
- Centre Multisocial de Kercado
- Circonscription d'Action Sociale I
- Circonscription d'Action Sociale II

### **Habitat et cadre de vie**

- Ville de Vannes :
  - Membres de la commission du Logement et du Tourisme*
  - Membres de la commission de l'Aménagement Urbain*
  - Membres de la commission du Commerce et de l'Artisanat*
  - Services municipaux*

### **Réussite éducative**

- Ville de Vannes :
  - Membres de la commission de l'Enseignement, des Formations et de la Jeunesse*
  - Services municipaux*
- Inspection de l'Éducation Nationale Vannes I
- Inspection Académique
- Collège Montaigne
- Collège Saint-Exupéry
- Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
- Direction Départementale de l'Enseignement Catholique
- Centre Multisocial CAF de Kercado

### **Santé**

- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Mutualité Française Finistère-Morbihan
- Relais Prévention Santé
- Centre Multisocial CAF de Kercado
- Centres Médico-sociaux de Kercado et Ménimur
- Circonscription I
- Circonscription II

### **Citoyenneté et prévention de la délinquance**

- Ville de Vannes :
  - Membres de la commission des Travaux, de la Circulation et de la Sécurité*
  - Membres de la commission de l'Enseignement, des Formations et de la Jeunesse*
  - Services municipaux*
- Procureur de la République
- Direction Départementale de la Sécurité Publique
- Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- Centre Multisocial CAF de Kercado

### **Développement social et participation des habitants**

- Ville de Vannes :
  - Membres de la commission Culture*
  - Membres de la commission des Sports*
  - Services municipaux*
- Direction Régionale des Affaires Culturelles
- Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
- Centre Multisocial CAF de Kercado
- Circonscription I
- Circonscription II

Liste des destinataires à l'appel à contribution
--

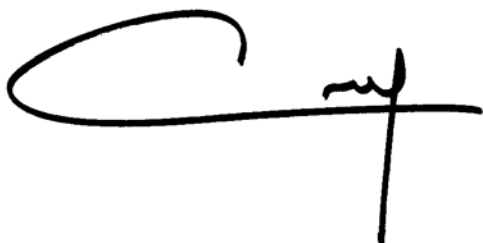
A.C.E.A.P.  
A.D.A.V.I.  
A.D.I.E.  
A.D.S.E.A. - Foyer Keranne  
A.D.S.E.A. - Réseau d'Accueil  
A.E.M.O.  
A.L.J.K.  
A.M.I.S.E.P. 56 - Ti-Liamm  
A.M.I.S.E.P. 56  
Amicale des Locataires de Ménimur  
Artisans Filmeurs Associés  
Association "La Mouette Sinagote"  
Association "Les Jardiniers Vannetais"  
Association « 3 E''  
Association Culturelle des Turcs de l'Ouest  
Association des Commerçants de Ménimur  
Association des Résidents de Cliscouët  
Association EFAIT  
Association Ensemble Contre le Chômage  
Association Espace Formation  
Association Kercado Bourses  
Association Les Petits Débrouillards de Bretagne  
Association Les Yeux Ouverts  
Association Pupilles Etudiants pour la Ville  
Association SESAM  
Association Solidarité Meubles  
Association Sportive COBRA  
Association Sports C.C.K.  
Ateliers d'Aide à la Recherche d'Emploi  
Bibliothèque de Kercado  
Bibliothèque de Ménimur  
C.I.D.F.  
C.L.P.S.  
C.O.D.E.S.  
Carrefour des Entrepreneurs  
Centre d'Etude et d'Action Sociales  
Centre Médico-Social de Kercado  
Centre Médico-Social de Ménimur  
Circonscription d'Actions Sociales Vannes I  
Circonscription d'Actions Sociales Vannes II  
Club Loisirs de Conleau  
Collège Montaigne  
Collège Notre-Dame-Le-Ménimur  
Collège Saint-Exupéry  
Confédération Syndicale des Familles  
Conseil de Quartier C.C.K.  
Croix Rouge Française  
Douar Nevez

Liste des destinataires à l'appel à contribution (suite)
--

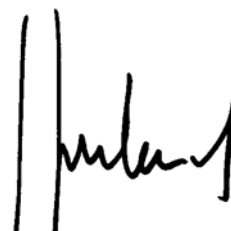
Ecole Elémentaire Armorique  
Ecole Elémentaire Brizeux  
Ecole Elémentaire de Cliscouët  
Ecole Elémentaire de Kerniol  
Ecole Elémentaire Françoise d'Amboise  
Ecole Elémentaire Jacques Prévert  
Ecole Elémentaire Jean Moulin  
Ecole Maternelle Armorique  
Ecole Maternelle Brizeux  
Ecole Maternelle Jacques Prévert  
Ecole Maternelle Joliot Curie  
Equipe de Prévention de Kercado  
Equipe de Prévention de Ménimur  
Espace Socio-Culturel Henri Matisse  
Foyer des Handicapés de Ménimur  
Info Jeunes 56  
Le Gant d'Hermine Vannetais  
Lycée Alain René Lesage  
Lycée Charles De Gaulle  
Maison de Quartier de Conleau  
Maison de Quartier de Kercado  
Maison de Quartier de la Madeleine  
Maison de Quartier de Rohan  
Mission Locale du Pays de Vannes  
Multisocial CAF de Kercado  
Mutualité Française Finistère Morbihan  
Poste de Police de Proximité de Kercado  
Poste de Police de Proximité de Ménimur  
Relais Prévention Santé  
S.I.A.G.M.  
Secours Catholique  
Société Saint Vincent de Paul  
Transports du Pays de Vannes  
U.D.A.F.  
Vacances et Familles  
Vannes Golfe Habitat  
Vannes Relais Tremplin

Fait à Vannes, le 10 février 2007

**Le Préfet du Morbihan**



**Le Maire de Vannes**




**Le Président du Conseil Général  
du Morbihan**



**Le Président de l'Office Communal  
HLM Vannes Golfe Habitat**



**Le Président de la Caisse d'Allocations  
Familiales du Morbihan**



**La Directrice de la Caisse d'Allocations  
Familiales du Morbihan**

